

Vacances d'Hiver : inscriptions dans les accueils de loisirs

Les accueils de loisirs se préparent à accueillir vos enfants pour les vacances d'Hiver. Les inscriptions s'effectuent en ligne, via le Portail Famille, du lundi 14 au samedi 26 janvier. Les personnes qui n'ont pas accès à Internet peuvent effectuer cette inscription en mairie.

Mis en ligne le 14 janvier 2019



Comment inscrire votre enfant ?

Privilégiez l'inscription [sur le Portail famille](#)

Pour les familles ne disposant pas d'accès Internet : vous pouvez effectuer cette inscription en mairie, au guichet du service "Accueil Familles-Citoyenneté".

À savoir

- > Seuls certains accueils de loisirs seront ouverts pendant les vacances d'Hiver.
- > Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles. Toute inscription est due que l'enfant soit présent ou non.
- > L'enfant est inscrit uniquement si la fiche de renseignements de l'année en cours a bien été fournie au service "Accueil Familles-Citoyenneté".
- > Le coût du repas et du goûter est facturé par le prestataire.
- > Les enfants inscrits sur l'accueil élémentaire pourront participer au dispositif VacanSports organisé par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine. Pour cela, il faudra obligatoirement fournir à l'accueil un certificat de non-contre indication aux activités sportives.



☰ RETOUR À LA LISTE



VILLE DE CHAVILLE

1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

☎ 01 41 15 40 00

🕒 Horaires
08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30
Fermeture le mardi matin
Vendredi fermeture à 16h30
Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS